

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04/07/2023

ID : 087-218709400-20230630-432023-DE

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 30 juin à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSY, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Pouvoir(s) : 2

Votants : 12

Présents : MASSY-ESCOUBEYROU-DESVALOIS-BARBARIN-BEAUDOU-
DELAGÉ-DESBORDES-DURAND-FIEYRE-LEGROS

Pouvoirs : DUBROQUA à MASSY / BRUNEAU à ESCOUBEYROU

Secrétaire : Georges BEAUDOU

Délibération N° 2023/22

Objet : BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative de crédits doit être prise afin de régulariser une erreur d'arrondi présente sur le budget primitif 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE la modification de crédits suivante :

Dépense de fonctionnement :

- article 61528 : - 0, 22 €
- article 6811 (042) : + 0, 22 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le

Le Maire,

Jean-Marie MASSY



Transmis au représentant de l'Etat, le
Mesures effectuées, le